



Compte rendu du comité des usagers

**-
Buttes du Parisis**

Mercredi 19 octobre 2022

15h-17h

Lieu de rendez-vous : Parc Chabrand Thibault,
Corneilles en Parisis – Espace naturel régional des
Buttes du Parisis

PARTICIPANTS AEV/ONF : :

AEV

Alice RIME, technicienne des espaces naturels
secteur nord-ouest, responsable des Buttes du
Parisis

Guillaume MARY, technicien des espaces naturels
secteur nord-ouest

Jean VALLEE, délégué territorial secteur nord-ouest

Olivier ORDON, agent technique forestier

Claire FAUROUX, responsable mission
aménagement

Irène LAPLANCHE, paysagiste – AEV

ONF

Yves FREYMANN – technicien ONF

EXCUSÉS : o

Objet du comité : Lors du comité d'usagers 2022 réalisé sur les Buttes du Parisis, l'Agence des espaces verts (AEV) a invité les usagers à venir découvrir le parc Chabrand Thibault, à Cormeilles en Parisis. Cet espace fermé au public depuis plus de 50 ans, a été l'objet d'un projet d'aménagement réalisé par la mission paysage de l'AEV et sera ouvert au public en 2023.

Lors de cette rencontre, l'AEV a présenté ses missions et ses outils, mais aussi la gestion des espaces naturels sur l'ensemble des buttes, les opérations sylvicoles de 2022 et le programme des coupes 2023. Enfin, le contexte historique et écologique du Parc Chabrand Thibault a été évoqué. Effectivement, ce site renferme un espace boisé à préserver, caractérisé par une grande diversité floristique, mais également une richesse ornithologique qui mérite une attention particulière.

DÉROULEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

Le rendez-vous était donné devant la jardinerie de l'ESAT « La montagne » situé sur la route stratégique, Cormeilles en Parisis.

38 personnes ont participé.

Les sujets suivants ont été évoqués :

- **Présentation de l'AEV**

Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.



- **Contexte du site et enjeux écologiques**

-Le parc Chabrand Thibault est un espace de 10ha qui a été fermé au public pendant plus de cinquante ans. Le parc était historiquement rattaché au domaine privé de la Châtaigneraie (la maison de retraite se trouvant à proximité). La partie boisée renferme les vestiges d'un parc romantique.

-On y trouve les ruines d'un ancien nymphée et des arches blanches dont l'origine reste inexpliquée, et une ancienne mare maçonnée entourée d'essences d'arbres ornementaux du parc datant du XIXe siècle (platanes, pins), qui abrite des tritons palmés, une espèce protégée.

-C'est un maillon de la Ceinture verte d'Île-de-France. Il renferme un boisement présentant de très beaux chênes centenaires et des châtaigniers en grande partie. La végétation y est très diversifiée et au printemps, on peut même y trouver du muguet qui pousse dans le sous-bois.

De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes (pic vert, pic épeiche, pic épeichette, grimpeaux, sittelles torchepot, buses variables, fauvettes à tête noire...) et ont trouvé refuge dans cet espace.

-Il est donc important de limiter les cheminements dans ce parc afin de préserver les espèces présentes. C'est pourquoi le parc ne sera pas entièrement ouvert au public. Un système de clôture à trois fils sera posé le long du chemin afin de créer des zones de quiétude pour la faune tout en lui permettant de pouvoir circuler d'une partie à l'autre du boisement. Des panneaux pédagogiques seront également installés pour sensibiliser le public.

- **Projet d'aménagement de C.Thibault**

Le parcours en cours d'aménagement s'ouvrira aux abords de l'église Saint-Martin, classée Monument Historique par arrêté du 13 février 1997.

Le projet prévoit un cheminement qui part du chemin de la vallée aux vaches, jusqu'à la route stratégique.

Un escalier de 180 marches et une promenade en pavés de grès de réemploi sont en cours de réalisation actuellement.

Des bancs seront installés dans la partie prairiale. Le parc Chabrand-Thibault offre une vue panoramique dégagée sur le centre historique de Corneilles-en-Parisis et la vallée de la Seine.

- **Gestion du massif**

Afin de pouvoir assurer la surveillance des sites, ainsi que d'intervenir dans des missions diverses de prévention, l'entreprise Alizé sécurité nous aide quotidiennement à lutter contre les incivilités en tout genre.

Effectivement, les gardes équestres interviennent afin de dissuader les personnes utilisant des engins à moteurs (quads, motos...) ainsi que dans la prévention des incendies, mais également dans la surveillance contre les dépôts sauvages, qui sont très importants et que nous faisons évacuer régulièrement (194 m³ / an.)

169 tournées sont organisées chaque année sur les Buttes du Parisis.

- **Gestion sylvicole 2022 + programme des coupes 2023**

Des coupes seront réalisées sur le fort de Corneilles pour préserver le bâti et assurer la sécurité des usagers.

Nous menons une réflexion sur la possibilité d'utiliser le bois abattu pour la restauration du fort de Corneilles, si cela s'avère possible.

-Des coupes auront également lieu sur le reste du massif, sur de petits volumes.

-L'AEV s'est engagée à ne plus réaliser que des coupes en régie sur ce massif, de ne plus effectuer de coupes rases, et de pratiquer des régénérations en coupes progressives.

-Les coupes seront effectuées selon les critères de la certification FSC®, la gestion forestière réalisée par l'AEV étant certifiée par FSC®.

Effectivement, l'Union européenne a défini le concept de gestion forestière durable : il s'agit de la gestion et de l'utilisation des terrains boisés, d'une manière et d'une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques, sociales pertinentes.

Les membres internationaux de FSC ont ainsi développé 10 principes de gestion responsable, précisés par 70 critères, qui doivent être appliqués et vérifiés en forêt pour obtenir la certification FSC®.

En 2022, les opérations de gestion ont principalement consisté à :

- Assurer la sécurité des usagers en effectuant des abattages en bordure de chemins (hors période de nidification des oiseaux)
- Déterminer les zones de dépérissement à l'aide de prises de vues aériennes par drone (prendre photos ci-dessous)
- Marquer les coupes forestières (martelages)

En 2023, nous allons commencer les coupes sur certaines parcelles, afin de :

- Mettre en place les cloisonnements d'exploitation, préalable indispensable à toute intervention afin de limiter l'impact sur les sols des futures exploitations ;
- Diversifier sur le long terme les essences d'arbres et structures présentes (âge, taille, hauteur...)
- Apporter de la lumière à la régénération naturelle dans un objectif de diversification
- Limiter le dépérissement (parcelle 13 et 14 lisière nord)

- **Pour finir, nous avons répondu aux questions des usagers.**

Les questions qui ont été posées sont :

-« Est-ce que les carrières en sous terrain de Placoplatre arriveront sous le boisement Chabrand Thibault ? »

Oui, effectivement, le boisement se trouve dans la zone d'exploitation souterraine de la carrière.

-« Continuez-vous à organiser des animations nature sur le massif ? »

*Nous en proposons toujours, cependant depuis la suppression du service d'éco-animateurs, nous ne pouvons pas en proposer autant qu'avant. Cette année 2022, nous avons organisé un chantier nature avec une classe de BTS GPN pour lutter contre une espèce exotique envahissante, le laurier du Caucase (*Prunus laurocerasus*) aussi appelé plus communément laurier cerise. Si cela vous intéresse, vous pouvez regarder sur notre site internet, et regarder les animations proposées par la Natur'box (<https://www.aev-iledefrance.fr/animations-nature/>)*

-« Est-ce que les tournées de surveillance avec Alizé sécurité vont être mises en place sur C.Thibault ? »

Tout à fait, la brigade équestre effectuera des tournées de surveillance sur ce site dès lors qu'il sera ouvert au public.

-« Est-ce qu'il est prévu une connexion avec le parc Schlumberger ? C'est un projet envisagé, mais pour le moment ce n'est pas le cas.

-« Quelle est votre réaction vis-à-vis des évènements (courses, etc...) qui ne ramassent pas derrière eux la rubalise, les déchets ou qui laissent des marques de peinture sur les arbres ? »

Les évènements qui ne respectent pas leurs engagements ne sont pas reconduits par la suite. De plus, nous demandons expressément aux organisateurs de retirer tout ce qu'ils ont laissé derrière leur passage et de nous restituer l'espace régional tel qu'il l'ont trouvé.

-« Est-ce que vous avez remarqué un dépérissement des arbres avec la sécheresse de cet été ? »

Sur certaines parcelles, c'est effectivement le cas. Notamment sur la butte de Sannois en particulier, où nous avons pu constater beaucoup de dépérissement suite aux fortes chaleurs de cet été.

-« Quelles sont les actions de l'AEV pour lutter contre la problématique des déchets ? »

Nous réalisons le ramassage (194 m3 / an) sur l'ensemble des buttes du Parisis.

Lorsque nous arrivons à surprendre les auteurs, nous pouvons photographier leur plaque d'immatriculation et allons porter plainte. Nous installons également des aménagements pour lutter contre les dépôts sauvages : mise en place de barrières, d'enrochements, mais aussi de panneaux pédagogiques...etc

Enfin, la brigade équestre Alizé sécurité nous aide à lutter contre ces incivilités.

- « Pourquoi l'AEV a choisi d'ouvrir le parc Chabrand Thibault au public ? Le nombre de sites et de chemins ouverts semblent suffisants sur les buttes du paris et les zones de refuge pour la faune sont rares. »

L'AEV opère pour le compte de la région IDF, dont les missions sont d'ouvrir des espaces naturels pour le public, ainsi que d'assurer la protection de l'environnement. Sur ce site, abritant une biodiversité riche et diversifiée, la circulation ne se fera que sur le chemin nouvellement créé. Les sous-bois seront protégés par un système de barrières à 3 fils pour éviter le piétinement, les dépôts, la cueillette, et le dérangement de la faune.

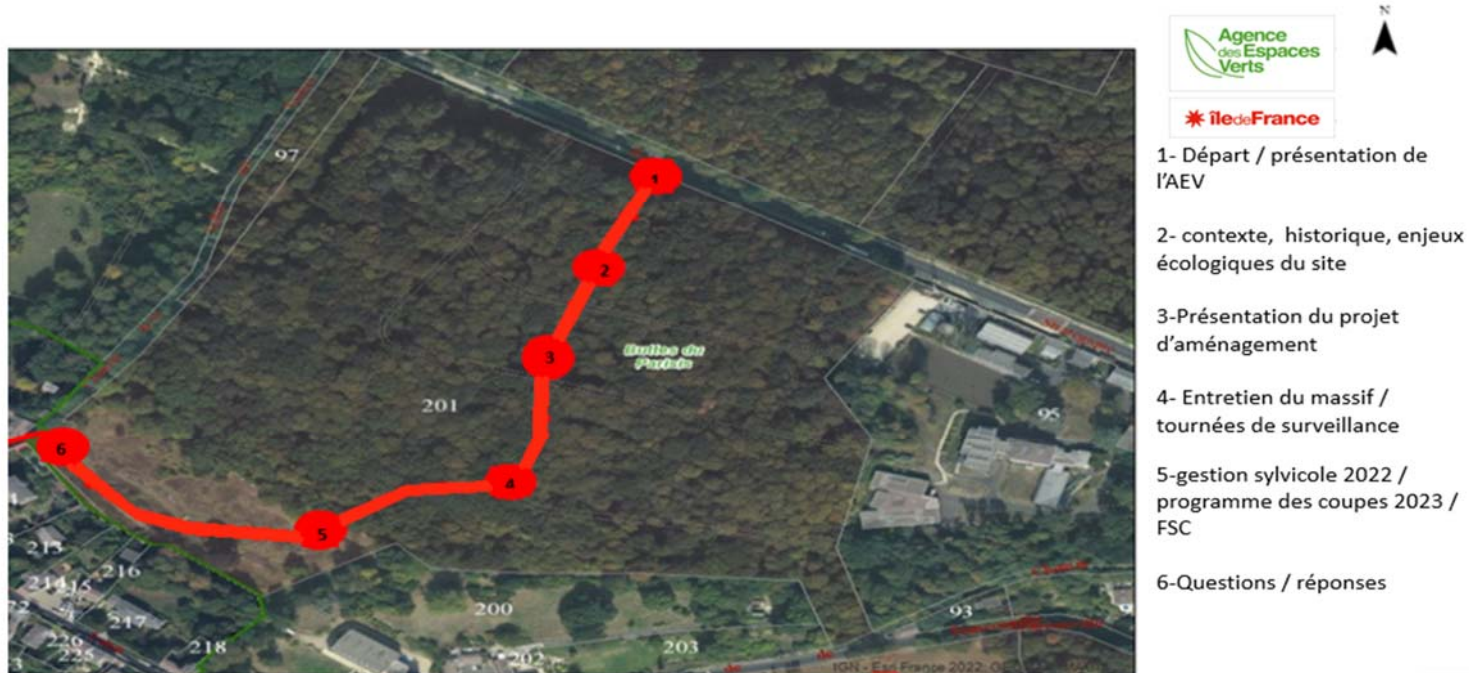
Cela permettra tout de même la libre circulation des animaux d'un côté à l'autre du chemin principal. Nous allons également installer des panneaux pédagogiques « zones de quiétude pour la faune » pour sensibiliser le public au respect de cet espace.

-« La certification FSC®, qu'est-ce que cela apporte ? »

Le fait d'être une forêt certifiée FSC® implique d'avoir une gestion durable : écologiquement appropriée, socialement bénéfique et économiquement viable. Nous devons mettre en place des activités de gestion appropriées aux enjeux locaux et en assurer un suivi et une évaluation réguliers. Sur le volet écologique par exemple, nous définissons des HVC (zones à haute valeur de conservation) sur lesquelles une gestion spécifique est menée pour être en cohérence avec l'objectif de préservation de ces zones. Ces HVC font l'œuvre du suivi et de l'évaluation de nos actions de façon régulière. Enfin, cela nous permet également d'assurer une meilleure traçabilité du bois prélevé.

L'adjoint au Maire présent a également demandé que la commune soit prévenue de l'ouverture, afin de pouvoir organiser une inauguration du parc (conjointe AEV-commune).

Annexe



Carte du trajet – comité des usagers 2022